

# Paroisse Saint Léger

1, rue Mercière - Boissy Saint Léger  
Tél: 01.45.69.16.33 / Fax : 01.45.69.46.55  
E-mail : [par.boissy@wanadoo.fr](mailto:par.boissy@wanadoo.fr)

[www.paroisse-saint-leger-boissy.fr](http://www.paroisse-saint-leger-boissy.fr)



## Le Tibériade

N° 40

FEVRIER 2020

*« L'Esprit Saint réalise des renaissances continues. Il ravive l'amour des débuts. L'Esprit rappelle à l'Église que, malgré ses siècles d'histoire, elle a toujours vingt ans » »*

**Pape François**

# EDITO

Frères et sœurs,

Le Christ Jésus est « la Lumière pour éclairer les Nations ».

La fête de la Présentation de Jésus au Temple fait coïncider et la réalisation de la promesse faite à Siméon et l'annonce à la Très Sainte Vierge Marie dont le cœur sera transpercé d'un glaive.

Le Christ entre dans le sanctuaire, il est le grand Prêtre par excellence qui offrira le culte parfait en vue de notre salut en vivant selon la Justice et en livrant sa vie sur la Croix.

Chacun de nous est temple de Dieu. Si nous voulons que la Lumière entre et demeure dans ce temple, travaillons à ce que notre proclamation de baptisés soit proclamation témoignée dans les faits du quotidien, dans ce que certains appellent « les petites choses de la vie » mais qui sont pourtant les « lieux » ordinaires pour notre propre purification du cœur, pour notre sainteté.

Donc il s'agit bien pour nous de vivre selon la Justice, chaque jour, comme « lumière du monde » à la suite de la Lumière, participer à la mort du Sauveur pour être trouvés dignes de participer à sa Gloire. C'est cela que nous appelons « porter la Lumière ». La porter et la chérir !

Amen. Alléluia.

Père Daniel DEMONIERE

# LES DROITS DE L'ENFANT

La convention des DROITS DE L'ENFANT a été adoptée par l'Assemblée Générale des NATIONS UNIES le 20 novembre 1989, ratifiée le 7 Aout 1990 et entrée en vigueur en FRANCE le 7 septembre 1990.

C'est ainsi qu'en Novembre dernier, à l'échelle internationale, les 30 ANS des « droits de l'enfant » ont été fêtés.

Il apparaît important de mettre en exergue l'essentiel de cette convention.

\*\*\*

Au sens de la Convention UN ENFANT s'entend de tout être humain jusqu'à ses 18 ans (la majorité)

Tout ENFANT a un droit inhérent à la vie.

Les États signataires ont l'obligation de PROTÉGER L'ENFANT contre toutes discriminations et doivent respecter ses droits, ceux de tout être humain adulte. Ils doivent assurer sa survie et son développement.

L'enfant doit donc être assuré de sa protection et bénéficier des soins nécessaires à son bien-être.

Dans cet esprit, seront respectés naturellement les droits et responsabilités des parents, ainsi que des membres de la famille élargie, afin d'aboutir au développement des capacités de l'enfant.

\*\*\*

L'INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT  
CONSIDERATION FONDAMENTALE ET ESSENTIELLE DE TOUT ACTE LE  
CONCERNANT

\*\*\*

AU PLAN JURIDIQUE ET JUDICIAIRE :

\* Il est un article important : le 7ème premier alinéa, qui dispose que l'enfant doit être enregistré à sa naissance. Les conséquences en sont qu'il bénéficie d'une identité : un nom, qui doit être préservé, ainsi que d'une nationalité, (il n'y a pas d'enfant apatride) et des relations familiales telles que reconnues par la Loi.

\* Dans le cas de rupture parentale, l'enfant a le droit de maintenir des relations avec ses deux parents, s'il est séparé de l'un d'eux; ce qui est source de nombreuses difficultés dans la pratique.

\* les États parties doivent prendre toutes mesures pour lutter contre les déplacements et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger (raptés par un parent ou un tiers) d'où la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux

\* L'article 12 vise le discernement de l'enfant qui lui permet d'exprimer librement son opinion dans les procédures administratives ou judiciaires l'intéressant. Les médias relaient à l'envi l'idée qu'un enfant déciderait de son lieu de vie, par exemple, lorsque ses parents divorcent. Or, il n'est pas parti à la procédure de ces derniers et il ne peut s'exprimer que sur sa situation propre, donner un avis sur ce qui le concerne, mais n'a en AUCAS CAS UN POUVOIR DECISIONNEL. (Rappel de la Cour de Cassation) Le Code Civil en son article 388-1 énonce que l'audition du mineur est un droit lorsqu'il en fait la demande. C'est ainsi qu'il est auditionné, c'est-à-dire qu'il est entendu par un Juge, avec les réserves ci-dessus. Il en est fait largement usage dans notre société, à des fins procédurales.

#### LA LIBERTE DE PENSEE, DE CONSCIENCE ET DE RELIGION :

C'est un droit dont on se fait peu l'écho !

La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions prescrites par la LOI (l'ordre public) Il est rappelé que l'enfant avant ses 18 ans est sous l'autorité et la responsabilité de ses parents. Il appartient à ces derniers de jouer leur rôle de guide.

Cette convention dont j'ai rapporté et commenté quelques points reconnaît À L'ENFANT : SES DROITS.

Il est un DROIT ignoré de ce texte. Il ne peut évidemment être codifié.

Je le considère toutefois majeur et relevant « des droits de l'enfant » :

#### LE DROIT POUR L'ENFANT A ETRE AIME

S'il est difficile de définir les contours de l'Amour, qui est un sentiment, avec la notion de droit, qui semble antinomique, AIMER SON ENFANT est d'EVIDENCE et NATUREL, voire inhérent au statut d'enfant.

Cependant, nous ne pouvons occulter l'exploitation des enfants tant par le travail que sexuellement, ou leur implication dans quelques trafics de stupéfiants, dans certains lieux, ou pays ...

SANS AMOUR UN ENFANT ne peut se construire ou sa construction psychologique est fort « lézardée »...

Ce DROIT A ETRE AIME devient un DEVOIR POUR CEUX QUI ONT DONNE LA VIE.

L'homme en devenir a besoin d'Amour, de l'Amour de ses parents (ou de ceux qui leur ont été substitués) dans toute la mesure du possible.

Jacqueline P.

# La Vie Consacrée

**Lancée par Jean-Paul II en 1997, la Journée de la Vie Consacrée a lieu tous les ans le 2 février, jour de la Présentation du Seigneur au temple.**

Cette journée est une invitation pour toutes les personnes consacrées « à célébrer ensemble et solennellement les merveilles que le Seigneur a accomplies en elles. Pour cela elles sont conviées à réfléchir sur le don reçu, à découvrir, dans un regard de foi toujours plus pur, le rayonnement de la beauté divine diffusé par l'Esprit dans leur forme de vie, à prendre conscience de leur mission incomparable dans l'Eglise pour la vie du monde » (Jean-Paul II).

## **Qu'est-ce que la vie consacrée ?**

Bien qu'en fait et en droit tout chrétien soit « consacré » au Christ par son baptême, cette expression appliquée à la vie religieuse souligne le caractère public d'un engagement plus radical. On distingue traditionnellement les préceptes évangéliques qui s'imposent à tous chrétiens, et les conseils évangéliques qui invitent à s'identifier davantage au Christ. Le propre de la vie consacrée est de prendre pour base les conseils évangéliques

## Qu'est ce qu'être une Catéchumène ?

Je m'appelle Graziella, je suis catéchumène depuis septembre 2019, en chemin vers les sacrements de l'initiation chrétienne.

Être catéchumène me permet de connaître davantage Dieu et de me rapprocher de Lui. Depuis le début de cette formation, j'ai pu faire de superbes rencontres, me permettant d'avancer sur le chemin que Dieu a prévu pour moi, tout en étant guidée par des chrétiens. Toutes ces rencontres, depuis que je suis dans cette famille chrétienne, m'ont permises de comprendre et voir la vie en tant que chrétienne et non en tant que simple humaine.

Être catéchumène, ce sont des temps forts que je partage avec les autres catéchumènes et nos accompagnateurs. Ce sont des moments très riches, car chacun apporte à l'autre son vécu et ses expériences. Nous apprenons également à comprendre la Bible et le sens de ses versets. Je me sens alors davantage proche de Dieu et cela me fait grandir dans la foi.

Être catéchumène, c'est le fait de pouvoir s'instruire en collectif mais également seul(e), pour devenir officiellement chrétien(ne) par le Baptême, ce qui est une chance et une joie pour moi.

La plus grande joie que j'ai vécue en tant que catéchumène est mon entrée en Eglise, qui m'a inondée de bonheur. La prochaine sera, je l'espère mon baptême.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'accompagnent et qui sont à mes côtés durant mon cheminement.

Graziella CELSO

Dimanche 5 Janvier

# DIMANCHE DES NATIONS

à la chapelle de Bois Clary



## ☺ Au Bon Tiber ☺

Bonjour, as-tu une bible dans ta chambre, dans ta maison ? Va vite l'ouvrir. Dans la bible, tu verras plein de livres différents décrivant l'alliance de Dieu avec le peuple hébreu, puis 4 livres racontant la vie de Jésus (ce sont les 4 évangiles) puis encore d'autres écrits. Depuis des milliers d'années, les hommes lisent des passages de la Bible et comprennent alors ce que Dieu veut nous dire. La Bible, écrite il y a longtemps, nous parle encore aujourd'hui !



### **Recherche dans la Bible :**

Recherche par exemple « Jean 15,12 » : Il faut tout d'abord trouver l'évangile selon Saint-Jean, aller au chapitre 15, puis lire le verset 12. Tu as trouvé ? Ecris-le ...

### **Livres dans la Bible :**

Dans la liste suivante, entoure les noms qui sont des livres de la Bible :

*Jésus, Isaïe, Osée, Dieu, Actes des Apôtres, Psaumes, Proverbes, Abraham.*

## La PAROISSE VOUS INFORME

- ♦ le sacrement des malades sera célébré cette année le samedi 8 février à NDP et le 9 février à STL pendant les messes.

*Les personnes qui souhaitent le recevoir sont priées de s'inscrire auprès de la sœur Geneviève Suzineau..*

- ♦ la semaine du 17 au 21 février il n'y aura ni messes en semaine (mardi, jeudi et vendredi) ni permanences ( mardi et jeudi).

- ♦ **RÉPÉTITION DE LA CHORALE**

Tous les mercredis à Notre Dame de la Plaine à 20h30

Personne à contacter : Céline 06 37 10 12 81

### ETAT RELIGIEUX PAROISSIAL

#### **SONT ENTRÉS DANS LA FAMILLE DES CHRÉTIENS PAR LE BAPTÊME**

*En Décembre 2019*

Malaury FRECHOU  
Néhémie COQUILLAS

#### **ONT ÉTÉ ACCUEILLIS DANS LE MAISON DU PÈRE**

*En Décembre 2019*

Gisèle RATHIER, née ADAM  
Marie Antoinette AZZATI  
Hurard DELASSE  
Antoine DECHAUME  
Michel COPIN

*En Janvier 2020*

Albert COURTASSE



## A la paroisse ...

### **Mardi 4 Février**

10h30 - Messe à Harmonie

### **Jeudi 6 Février**

MCR à 14h30 dans les salles paroissiales

### **Samedi 8 Février**

Réunion EAP

Temps fort pour le Catéchuménat, de 14h15 à 16h30  
dans les salles paroissiales.

### **Samedi 8 et Dimanche 9 Février**

Le sacrement des malades sera célébré à Notre Dame de la Plaine  
et à Saint Léger, pendant les messes.

*Les personnes qui souhaitent le recevoir sont priées de s'inscrire auprès de la  
soeur Geneviève Suzineau*

### **Dimanche 9 Février**

QUÊTE IMPERÉE : pour l'hospitalité Madeleine Delbrêl  
et les aumônerie des hôpitaux

### **Lundi 24 Février**

Maison d'Évangile, de 14h à 16h chez Dominique Mathonnet

### **Dimanche 23 Février**

Chapelet de la Miséricorde à 15h Notre Dame de la Plaine

### **Mercredi 26 Février - Messe des Cendres**

À 10h à Notre Dame de la Plaine  
et 20h30 à St Léger présidée par Monseigneur Santier

### **Samedi 29 Février**

Réunion EAP

Maison d'Évangile, 15h à Notre Dame de la Plaine

# INFOS

## Permanences d'accueil

Père Daniel DEMONIERE :

**Mardi : 17H30 à 18H30** - Chapelle Notre-Dame de la Plaine\*

**Jeudi : 18H30 à 20H00** - Salles Paroissiales\*

*\*Possibilité de se confesser*

### Une équipe d'accueil par des laïcs à votre service

Être à votre écoute... Vous renseigner... Vous accueillir...

Pendant les vacances scolaires, horaire des permanences selon disponibilités. Téléphonez avant de vous déplacer.

### Presbytère Église Saint Léger

Tél : 01.45.69.16.33 – Fax 01.45.69.46.55

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 10H à 12H

### Chapelle Notre Dame de la Plaine

Tél/Fax : 01.45.69.54.18

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16H30 à 18H30

Mercredi | 17h à 19h

Samedi : 10H00 à 12H00

### Service Évangélique des Malades :

Sœur Geneviève SUZINEAU : 06 44 08 34 85

### Préparation au baptême

Danièle GUIRAUD : 06.82.39.74.91

### Préparation au mariage

Françoise VANICAT : 06 83 67 83 19

### Réservation de salles paroissiales :

Secrétariat : 01 45 69 16 33

# Jours et horaires des messes et prières

## Messes en semaine

**Mardi :** 19H00 - Chapelle Notre Dame de la Plaine  
**Mercredi :** 11H30 - Chapelle des Sœurs des Sacré-Cœurs  
**Jeudi :** 8H30 - Chapelle des Sœurs des Sacré-Cœurs  
**Vendredi :** 19H00 - Église Saint Léger

## Messes le week-end :

**Samedi :** 18H30 - Messe anticipée - Chapelle de Notre Dame de la Plaine  
**Dimanche :** **9H00 - Chapelle du Sacré-Cœur du Bois Clary**  
**11H00 - Eglise Saint Léger**

## Groupes de prière :

**Vêpres :** **18H30** - Tous les soirs - Chapelle des Sœurs des Sacrés- Cœurs  
**Lundi et Mercredi :** 19H00 - Notre Dame de la Plaine

**Adoration :** **Tous les vendredis** 10H00 - 12H00 - Chapelle des Sacrés- Cœurs  
**Premier dimanche du mois :** 17H00 - Église Saint Léger

## Equipe du Rosaire :

**Le 3ème Jeudi du mois :** prochaine rencontre Jeudi 16 janvier  
*Équipe du Rosaire ; Jean Michel Wilaumé 06.11.67.96.65*  
**Tous les lundis :** 20H30 - Chapelle du Bois Clary

**Maison d'Évangile :** Lundi 20 janvier à 14h chez Dominique Mathonnet,  
*Renseignements Dominique 06 67 24 67 95 ou Jocelyne 06 30 65 13 40*

## ⇒ **LIEUX DE CÉLÉBRATIONS :**

### **Eglise Saint Léger**

1, Place de l'Église

### **Chapelle de Notre Dame de la Plaine (NDP)**

5, rue Gaston Rouleau – La Haie Griselle

### **Chapelle du Sacré-Cœur du Bois Clary**

47, Avenue Louis Wallé

### **Chapelle des Sœurs des Sacrés Cœurs**

4, rue de l'Église Tél : 01.43.86.09.83

## ⇒ **LIEUX DE RENCONTRES :**

**Presbytère** 1, rue Mercière  
**Salles Paroissiales** 3 Ter, rue Mercière

### **Aumônerie des jeunes**

Collégiens/Lycéens/jeunes professionnels (18-30 ans)  
27, rue Léon Révillon - Tél : 01.45.69.15.17